



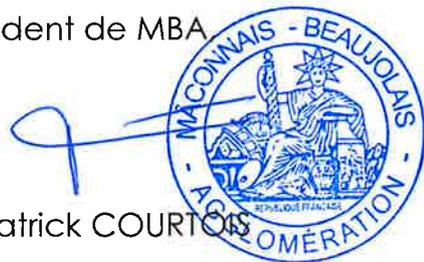
**Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION**

INFORMATION DU PUBLIC

Le public est informé que, conformément à l'article L. 5211-47 du Code général des collectivités territoriales, le recueil des actes administratifs de MBA numéro 21 recensant les actes pris pendant la période du 17 juin au 15 septembre 2021, est mis à la disposition du public, à l'accueil du siège de Mâconnais Beaujolais Agglomération, situé au 67 esplanade du Breuil à Mâcon, à compter du 24 septembre 2021.

A Mâcon, le 23 septembre 2021

Le Président de MBA



Jean-Patrick COURTOS